

FESTIVAL INTERNATIONAL DE MAPPING VIDÉO DE GÉRONE 2014

Règlement de la Convocation internationale de projets de
mapping vidéo de Gérone 2014

1. PRÉSENTATION

Parmi les festivals figurant au calendrier de la ville, la Mairie de Gérone présente une nouvelle manifestation, le **FESTIVAL INTERNATIONAL DE MAPPING VIDÉO DE GÉRONE**.

Après les expériences positives qu'ont été les deux vidéos mapping de l'an dernier, « La place des musées », à l'occasion de *Gérone, Temps des fleurs*, et « L'origine mythologique de Gérone », pendant les fêtes de Sant Narcís, la Mairie de Gérone a voulu offrir au cœur de l'été une nouvelle attraction à la ville, en associant le patrimoine culturel et la création contemporaine. Auparavant, en 2010, le Festival de vidéo VAD avait été une première expérience, sur la façade de la Casa Masó, côté rivière.

Gérone est une ville qui parie pour la culture, la création et l'innovation. Avec la mise en service du Centre 3D et technologies émergentes BLOOM, Gérone se situe à l'avant-garde de la technologie audiovisuelle.

De plus, Gérone est un splendide plateau audiovisuel pour le tournage de longs comme de courts métrages, de spots publicitaires et de séances photographiques, et ceci grâce au dynamisme et au travail du Girona Film Office. Ces aspects sont complétés par une offre de formation novatrice, autour de la création audiovisuelle et de la musique émergente. La politique de soutien à la création contemporaine est promue par le Bòlit, Centre d'art contemporain de Gérone, un équipement territorial appartenant aux réseaux nationaux et internationaux (Réseau de centres d'art de Catalogne, Réseau de centres de production d'arts visuels de Catalogne et Réseau Espace transfrontalier d'art contemporain) et qui a d'ores et déjà collaboré à plusieurs reprises avec le centre BLOOM.

Il y a aussi, dans la ville et dans la région de Gérone, divers acteurs et concepteurs novateurs dans le domaine de la création visuelle, par le biais de technologies visuelles et audiovisuelles (téléphonie, applis, réalité augmentée, mapping vidéo).

Toutes ces stratégies justifient le pari de Gérone pour ce Festival, avec la volonté d'en faire un lieu de rencontre, de création, d'innovation dans le domaine des arts audiovisuels.

En définitive, il s'agit d'une proposition novatrice et différente, pour mettre en valeur le patrimoine monumental de la ville et en accroître encore le potentiel touristique.

Objectifs

1. Renforcer Gérone en tant que ville créative et contribuer à la transmission des connaissances entre le secteur technologique et le secteur culturel.
2. Ouvrir les arts audiovisuels au grand public, ainsi que la création contemporaine.
3. Mettre en valeur la création audiovisuelle et le patrimoine historique afin de renforcer le tourisme culturel de qualité.
4. Améliorer l'offre de la ville pour la rendre plus attrayante du point de vue touristique.
5. Dynamiser le secteur créatif de la ville et du territoire, en proposant une nouvelle plateforme de travail, de visibilité et d'internationalisation.

2. ANTÉCÉDENTS

Ces dernières années, la ville de Gérone a fait de grands pas en avant et s'est imposée comme une ville de référence pour les questions technologiques, artistiques et culturelles.

Un de ces pas aura été, en 2008, la création du Girona Film Office, avec pour objectif de stimuler et consolider le choix de la ville comme plateau de cinéma et de séances photographiques, tout en en promouvant les caractéristiques, urbanistiques et patrimoniales. Depuis sa création, le Film Office, fenêtre unique qui centralise toutes les consultations et demandes de ce genre, a ainsi géré dans la ville plus de 130 productions.

Depuis 2008 également, le Bòlit, Centre d'art contemporain de Gérone met en œuvre des programmes de recherche, de production et d'exposition. Il s'agit d'un service public qui s'offre aux créateurs et à la société en tant qu'espace ouvert et participatif. Il soutient la production et la création, présente et réalise des activités et des programmes éducatifs, et assure un projet de stages d'artistes. Il travaille avec des artistes nationaux et internationaux, ainsi qu'avec des commissaires invités.

Un autre de ces pas a été fait en 2012, avec la création du BLOOM – Centre 3D et technologies émergentes – Gérone. Le BLOOM est un centre technologique d'excellence, spécialisé dans la stéréoscopie 3D (S3D), la neuroscience, la réalité augmentée, la capture de mouvement et le mapping vidéo. De très nombreuses initiatives artistiques, cinématographiques et technologiques issues ces dernières années de notre territoire ont passé par le BLOOM. Parmi elles, trois mappings projetés en 2013 sur deux des façades emblématiques de la ville, celles de la Mairie et de la Casa Pastors.

3. OBJECTIF DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document a pour objet de définir le règlement de la 1^{er} Convocation internationale de projets de mapping vidéo de Gérone, concours qui s'inscrit dans le cadre du **FESTIVAL INTERNATIONAL DE MAPPING VIDÉO DE GÉRONE**.

4. CATÉGORIES

Cette convocation compte trois catégories :

- ✓ Catégorie professionnelle
- ✓ Catégorie ouverte
- ✓ Catégorie éducative

Catégorie professionnelle

Cette catégorie est ouverte aux entreprises et aux professionnels du monde de l'audiovisuel et du mapping vidéo. Il n'y a ni limite d'âge, ni restriction de nationalité, si ce n'est que le responsable du projet doit être majeur dans son pays d'origine.

Catégorie ouverte

Cette catégorie est ouverte aux non-professionnels. Les entreprises et les professionnels du secteur en sont exclus. Il n'y a ni limite d'âge, ni restriction de nationalité, si ce n'est que le responsable du projet doit être majeur dans son pays d'origine.

Catégorie éducative

Cette catégorie est ouverte à tous les élèves des classes de 5^e et 6^e de l'enseignement primaire, ainsi qu'à ceux du secondaire, des écoles et lycées de la ville de Gérone.

Catégorie professionnelle / C. ouverte

Quiconque souhaite y participer doit scanner et envoyer par mail le formulaire figurant en ANNEXE A du présent règlement. Ceci fait, il lui sera adressé du matériel graphique et les dimensions des différentes façades, ainsi que tous les renseignements nécessaires pour participer.

Compte tenu des différentes façades, les participants prépareront une proposition de mapping vidéo comprenant, au moins, le style musical, une proposition conceptuelle et un scénario plus ou moins détaillé, en indiquant 3 façades, par ordre de préférence, où le projet pourrait être projeté.

Sur la base de la qualité de la proposition, en fonction des critères précisés au point 11 du présent règlement, le jury choisira les propositions finalistes de chaque catégorie, et assignera une façade à chacune d'entre elles.

À propos de la façade qui leur aura été attribuée, les finalistes recevront notamment le matériel suivant :

- ✓ Un modèle 2D et 3D
- ✓ Plusieurs images de référence
- ✓ Résolution du livrable

Sur la base de ces modèles, les finalistes devront élaborer un mapping vidéo, conforme à leurs propositions, d'une durée approximative de 5 minutes, puis l'adresser dans le format indiqué, défini pour chacun des modèles (dont certains proches de 1920x1080, mais d'autres dans une résolution plus panoramique).

Catégorie éducative

Les écoles et les lycées désireux de participer devront envoyer par mail le formulaire figurant en ANNEXE A du présent règlement. Ceci fait, il sera adressé à l'école un modèle à partir duquel les élèves participants feront une série d'images ou de dessins. Les établissements choisiront les 10 meilleurs et les enverront à l'organisation. Un jury choisira les meilleurs dessins, avec lequel on fera une exposition virtuelle pendant le Festival. Avec ces dessins, BLOOM créera un mapping vidéo qui sera projeté durant le festival, hors concours.






5. LES FINALISTES

Chaque finaliste recevra une invitation pour deux personnes, pour la durée du festival, qui comprendra :

- ✓ Hébergement (+ petit-déjeuner)
- ✓ Dîner de gala avec le jury
- ✓ Visite guidée de la ville de Gérone
- ✓ Réception avec le Maire de la ville
- ✓ Excursion dans la région (1 jour)

6. FAÇADES

Les façades participant au concours sont les suivantes :

-  Façade de la Généralité (inauguration uniquement)
-  Façade de la Mairie de Gérone
-  Façade du Centre culturel La Mercè
-  Façade de la Casa Pastors
-  Façade de la Casa Masó





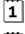

Le festival sera inauguré le mercredi 30, avec la projection du mapping vidéo de l'artiste invité sur la façade de la Généralité.

Le concours débutera le jeudi 31 juillet et prendra fin le 3 août.




7. LE CALENDRIER

Catégorie professionnelle / C. ouverte

Le calendrier de cette convocation est le suivant :

-  10 mars 2014 : publication du règlement de la convocation et début de la réception des propositions
-  11 mai 2014 : date limite de présentation des propositions
-  21 mai 2014 : publication des propositions finalistes
-  25 juillet 2014 : date limite de remise des projets finalistes
-  31 juillet 2014 : début de l'exhibition des projets finalistes
-  03 août 2014 : fin de l'exhibition des projets finalistes et annonce des projets lauréats

Catégorie éducative

-  15 mai 2014 : date limite de présentation des propositions
-  Du 31 Juillet au 3 Août 2014: exposition virtuelle des dessins des écoles
-  Du 31 Juillet au 3 Août 2014: projection du mapping vidéo des dessins des écoles, hors compétition

8. CONSIDÉRATIONS

Cette convocation est soumise aux restrictions et impératifs suivants :

- ✓ Un même projet ne peut pas être présenté dans les deux catégories.
- ✓ Il est possible de présenter autant de projets qu'on le souhaite, à condition qu'ils comportent toutes les informations sollicitées et qu'ils puissent réellement être exécutés.
- ✓ Aucune limite de thème ou de contenu n'est fixée, mais on appréciera les projets novateurs, à caractère social, touristique ou culturel, ou encore représentant des éléments caractéristiques de la ville de Gérone.
- ✓ Sont exclus les projets susceptibles d'offenser certaines personnes.
- ✓ **Tous les projets lauréats seront versés au Fonds d'art contemporain de la Mairie de Gérone.** La Mairie possèdera un droit d'exhibition permanent sur les œuvres lauréates et reconnaîtra à tout moment les droits d'auteur dont fait état la réglementation légale en vigueur. La Mairie se réserve le droit de communiquer publiquement les œuvres lauréates et les finalistes.

9. LES PRIX

Dans chaque catégorie, les prix sont les suivants :

- ✓ **Prix catégorie professionnelle :**
 - **1^{er} prix :** 12 000 €
 - **Finaliste :** 5 000 €
- ✓ **Prix catégorie ouverte :**
 - **1^{er} prix :** 2 000 € + Licence de logiciel
 - **Finaliste :** 1 000 € + Licence de logiciel
- ✓ **Prix catégorie éducative :**
 - **1^{er} prix :** 1 000 € (en matériel scolaire)
 - **Finaliste :** 500 € (en matériel scolaire)

Remarques :

- ✓ Toutes les œuvres projetées durant el festival recevront une plaque commémorative.
- ✓ La participation à cette convocation implique l'acceptation sans réserve du règlement.

10. LE JURY

Le jury sera composé de cinq personnes de grande renommée du point de vue professionnel et artistique.

La composition définitive du jury sera annoncée avant la publication des propositions finalistes.

La décision du jury reposera sur divers critères, tels que la qualité, l'originalité et la viabilité, et elle sera sans appel.

Le jury se réserve le droit de décerner des accessits ou des prix ex æquo, s'il le juge opportun.

11. CRITÈRES

Le jury sélectionnera les finalistes des catégories compte tenu des critères suivants :

- ✓ Originalité
- ✓ Qualité de la proposition
- ✓ Rapport du projet avec la ville

Le jury choisira le lauréat et les deux finalistes compte tenu des critères suivants :

- ✓ Originalité
- ✓ Qualité graphique
- ✓ Qualité du son
- ✓ Composition
- ✓ Synchronisation : intégration du son et de l'image
- ✓ Intégration avec la façade

12. DROITS D'AUTEUR

L'auteur des propositions sera seul propriétaire des droits attachés à son œuvre intellectuelle. La Mairie de Gérone s'engage à ne pas faire usage des idées et des propositions qui n'auront pas été retenues comme finalistes.

Les finalistes qui, en tant que tels, mettront au point une œuvre audiovisuelle de type mapping, cèderont à perpétuité à la ville de Gérone les droits de diffusion et de projection de leurs œuvres.

La ville de Gérone s'engage à toujours citer le ou les auteur(s) de l'œuvre et à conserver une copie de cette dernière aux archives municipales en vue de sa préservation et de son étude, ainsi qu'au bénéfice des habitants de Gérone.

13. INFORMATIONS

Pour toute précision relative au présent règlement, écrire à l'adresse suivante :

info@gironamappingfestival.cat (Maximum 8 Mb)

« 1^{re} CONVOCATION INTERNATIONALE DE PROJETS DE MAPPING VIDÉO DE GÉRONNE »

Veuillez remplir entièrement le formulaire de demande et en adresser un scan à [v info@gironamappingfestival.cat](mailto:info@gironamappingfestival.cat) (Maximum 8 Mb).

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :

N° TVA (le cas échéant) :

Nom du responsable :

Courrier électronique :

CIN : Téléphone :

Pays :

Âge :

Catégorie :

- Catégorie professionnelle
- Catégorie ouverte
- Catégorie éducative

Demandeur
Signature :
Date :

Note : le fait de présenter cette demande implique l'acceptation sans réserve du règlement.